

# **Réseau des Médiathèques et Bibliothèques Intercommunales Communauté de Communes de la Région de Nozay**

## **REGLEMENT INTERIEUR**

Le réseau des médiathèques et bibliothèques intercommunales est un service public destiné à tous les publics, pour favoriser la rencontre de chacun avec la culture, en mettant à disposition des ressources d'information, de loisirs, de formation et de documentation. Plusieurs supports média sont présents, du livre à Internet, en passant par des DVD, CD et des revues. Le réseau propose aussi des tablettes et des liseuses.

### **Dispositions générales**

#### **Art. 1 : Accès aux bibliothèques**

L'accès aux médiathèques et bibliothèques et la consultation sur place des documents sont gratuits, libres et ouverts à tous dans le respect des règles nécessaires au bon fonctionnement des sept espaces que sont :

- Bibliothèque La Mine du Livre à Abbaretz,
- Bibliothèque Le Cirque des Pages à la Grigonnais,
- Médiathèque Tournepage à Nozay,
- Bibliothèque Au Puits du Livre à Puceul,
- Médiathèque Le Château à Saffré,
- Bibliothèque L'Arbre aux Livres à Treffieux,
- Bibliothèque La Grange aux Livres à Vay.

#### **Art. 2 : Accès aux animations**

L'accès aux animations proposées par le réseau (heures du conte, rencontres d'auteur, ...) est gratuit, sauf mention contraire, et ouvert à tous, dans la limite des places disponibles.

### **Règles d'usage**

#### **Art. 3 : Comportement**

Les usagers sont tenus de ne pas troubler l'ordre à l'intérieur des médiathèques et bibliothèques et doivent respecter le calme nécessaire à tous.

La présence et le comportement des mineurs dans les bibliothèques sont sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux.

#### **Art. 4 : Responsabilité**

Les affaires personnelles sont sous la responsabilité de chaque usager.

#### **Art. 5 : Interdiction**

La consommation de boissons (sauf à la médiathèque Le Château où des boissons pourront être proposées, d'aliments (sauf pour des goûters proposés par les bibliothèques), ou de tabac ainsi que l'usage de la cigarette électronique sont strictement interdits, ainsi que la présence d'animaux, excepté les chiens d'assistance aux personnes handicapées.

Les téléphones portables, les baladeurs personnels doivent être mis en mode silencieux dès l'entrée.

Il est interdit d'utiliser des accessoires sportifs dans les bibliothèques.

## **Conditions d'inscription**

### **Art. 6 : Adhésion**

L'emprunt de documents nécessite une inscription, valable un an de date à date. Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale ou du tuteur légal, est nécessaire. La carte délivrée est individuelle et personnelle. Elle doit être présentée à chaque emprunt. En cas de perte, une nouvelle carte payante sera délivrée.

L'utilisateur dispose d'un délai de 3 mois pour effectuer sa réinscription. Passé ce délai, le prêt de documents sera suspendu.

Tout changement concernant l'état civil ou l'adresse doit être signalé dans les meilleurs délais.

Les inscriptions prises au titre d'une collectivité (école, périscolaire, association...) sont valables pour une année. L'utilisation d'une carte collective pour des prêts personnels n'est pas autorisée.

### **Art. 7 : Tarifs**

Les tarifs, votés annuellement par le Conseil communautaire, sont consultables par voie d'affichage dans chacune des bibliothèques du réseau et sur le portail internet (cf. Annexe 1).

## **Conditions de prêt**

### **Art. 8 : Conditions de prêt**

Les conditions de prêt (nombre de documents et durée) sont consultables par voie d'affichage dans chacune des bibliothèques du réseau et sur le portail internet (cf. Annexe 1).

Le titulaire de la carte est personnellement responsable des documents empruntés. Il s'engage à rendre les documents à temps et en bon état. Les emprunts des mineurs s'effectuent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

Pour le prêt à des classes, à des groupes ou des associations, l'enseignant, l'animateur ou le président de l'association est responsable des documents empruntés.

Les documents audiovisuels sont exclusivement prêtés pour un usage privé, réservé au cercle de famille. Toute diffusion publique de ces documents est interdite.

En dehors des horaires d'ouverture, les usagers peuvent déposer les documents dans des boîtes de retour situées à l'entrée des bibliothèques de Nozay, Saffré et Abbaretz. Les CD doivent être enveloppés, si possible, dans une poche plastique. Les liseuses, du fait de la fragilité de leur support, ne peuvent pas être restitués dans ces boîtes de retour et doivent l'être lors des horaires d'ouverture des médiathèques et bibliothèques.

#### Art. 9 : Prolongation - Retards

La durée de prêt peut être prolongée une fois, à partir du portail internet, via le compte lecteur, ou sur demande auprès des bibliothécaires, sous réserve que les documents ne soient pas des nouveautés, des documents réservés ou en retard de plus de 14 jours.

Au-delà de 14 jours de retard, les documents devront être rendus.

Au bout d'un mois de retard, l'utilisateur ne peut plus emprunter de documents avant d'avoir rendu les autres.

Le non-respect des durées de prêt est sanctionné par l'envoi successif de quatre lettres ou courriels de rappel. En cas de non restitution des documents, le dossier est ensuite transmis pour recouvrement au Trésor Public.

#### Art. 10 : Document perdu ou détérioré

Tout document perdu, détérioré doit être signalé auprès des bibliothécaires et devra être remplacé. Si le titre est épuisé, les bibliothécaires pourront donner les références d'un titre équivalent. Si l'utilisateur n'est pas en mesure de remplacer l'ouvrage, une procédure de facturation sera mise en place avec un règlement à l'ordre du Trésor Public.

En cas de perte ou de détérioration d'un DVD, un montant forfaitaire sera demandé (cf. tarifs annuels) et sera facturé par le Trésor Public.

En cas de perte ou de détérioration d'une liseuse, il sera demandé le remboursement correspondant à la valeur de remplacement à neuf qui sera facturé par le Trésor Public.

L'utilisateur ne doit pas tenter de réparer un document abîmé mais doit le rapporter à la bibliothèque.

#### Art. 11 : Réservation – Navette

A partir du portail, ou sur demande dans les bibliothèques, tous les documents de toutes les bibliothèques peuvent être réservés par les usagers, sauf ceux qui sont encore en situation d'équipement.

L'utilisateur inscrit peut réserver un document du réseau déjà emprunté et également réserver un document disponible mais localisé dans une autre bibliothèque du réseau. Le document sera acheminé à la bibliothèque de son choix.

Un avis de réservation lui est envoyé, par courrier ou par mail. Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours pour venir retirer les documents réservés.

Il est possible de rendre les documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Pendant les vacances scolaires, la navette circulera de façon moins régulière.

### **Services numériques sur place**

#### Art. 12 : Postes multimédia

L'accès aux postes multimédia est libre et gratuit, et sans réservation préalable sauf pour les sessions de jeux.

Les conditions d'utilisation sont définies dans la charte des services numériques établie par le réseau des bibliothèques (cf. Annexe 2) et les usagers doivent s'y conformer.

#### Art. 13 : Impressions

Il est possible, dans le cadre de recherches documentaires ou de formation d'imprimer cinq pages en noir et blanc gratuitement. Au-delà de l'impression de 5 pages NB et l'impression de pages en couleur est tarifée mais dans la limite de 10 pages supplémentaires (cf. tarifs annuels).

#### Art. 14 : Netbooks

Le prêt de netbooks est libre et gratuit, uniquement dans l'enceinte des médiathèques de Nozay et de Saffré.

Les conditions d'utilisation sont définies dans la charte des services numériques établie par le réseau des bibliothèques (cf. Annexe 2) et les usagers doivent s'y conformer.

#### Art. 15 : Tablettes

L'accès aux tablettes est libre et gratuit, uniquement dans l'enceinte des médiathèques de Nozay et de Saffré.

Les conditions d'utilisation sont définies dans la charte des services numériques établie par le réseau des bibliothèques (cf. Annexe 2) et les usagers doivent s'y conformer.

#### Art. 16 : Wifi

Les médiathèques de Nozay et de Saffré proposent un accès libre et gratuit au Wifi permettant l'usage d'un terminal mobile.

Les conditions d'utilisation sont définies dans la charte des services numériques établie par le réseau des bibliothèques (cf. Annexe 2) et les usagers doivent s'y conformer.

### **Application du règlement**

#### Art. 17 : Exclusion

Toute inscription ou utilisation des services vaut acceptation du présent règlement. Le non-respect du règlement, des infractions graves ou répétées peuvent entraîner une interdiction temporaire ou définitive de l'accès à la médiathèque ou à la bibliothèque.

#### Art. 18 : Application du règlement

Le personnel, professionnel et bénévole, est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux, à l'usage du public.

Toute modification du règlement sera notifiée au public par voie d'affichage dans les médiathèques et bibliothèques.

**ANNEXE 1  
TARIFS 2017  
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

	Habitants de la CCRN	Habitants hors CCRN
<b>Individuels + de 20 ans</b>	<b>7€</b>	<b>10€</b>
<b>Individuels - de 20 ans</b>	<b>gratuit</b>	
<b>Prêt</b>	<b>7 livres, 2 revues, 3 CD, 2 DVD dont 1 documentaire</b>	

<b>Tirages imprimante dans la limite de 15 pages</b>	<b>5 pages noir et blanc gratuites ; 0.20€ la page à partir de la 6<sup>ème</sup> ; 0.40€ la page couleur</b>
<b>Renouvellement de carte perdue</b>	<b>1.50€</b>

## **ANNEXE 2**

# **CHARTRE DES SERVICES NUMERIQUES**

Les médiathèques et bibliothèques mettent à la disposition des usagers des terminaux afin de permettre l'accès à Internet, notamment dans le cadre de la recherche documentaire mais aussi pour de la formation ou du loisir, ainsi que pour l'utilisation de traitement de texte et autre (tableur, pdf...).

Les services numériques s'inscrivent dans les missions de service public du Réseau des médiathèques et bibliothèques de la CCRN.

Les services suivants sont disponibles dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau :

- l'accès à Internet
- l'accès aux postes multimédia
- l'impression
- le prêt de liseuses

Les médiathèques de Nozay et de Saffré proposent en plus :

- la connexion Wifi
- l'accès à des tablettes
- le prêt de netbooks

Le réseau des médiathèques et bibliothèques proposent aussi des services à distance :

- la consultation du catalogue et du compte de l'abonné
- l'accès à des ressources en ligne via le portail de la Bibliothèque Départementale
- la consultation d'une sitotheque

Pour les postes multimédia, tablettes la durée de consultation, dans les médiathèques de Nozay et Saffré, est limitée à une heure par usager et par ½ journée d'ouverture et peut être limitée à ½ heure en cas d'affluence.

## **1. Conditions d'accès aux terminaux**

### **1.1 Postes multimédia**

L'utilisation des ordinateurs est ouverte à tous aux heures d'ouverture du service. Un registre est à remplir mentionnant le nom et le prénom de l'utilisateur, son heure d'arrivée et son heure de départ, et le n° du poste utilisé.

Il peut y avoir un délai d'attente et un temps d'utilisation limité lorsque plusieurs demandes arrivent en même temps : une demi-heure maximum.

L'utilisation des postes par les enfants s'effectue sous la responsabilité des parents. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés. Les parents ou tuteurs légaux sont responsables des ressources utilisées par les enfants mineurs.

L'utilisation de chaque poste est prévue pour deux personnes maximum.

## **1.2 Tablettes**

L'accès aux tablettes est libre est gratuite, uniquement dans l'enceinte des médiathèques de Nozay et Saffré, et sans réservation préalable. Elles sont consultables à un emplacement fixe et sécurisées par un antivirus.

Les tablettes permettent l'accès à Internet, à des applications et des contenus pré-installés.

L'utilisation de chaque tablette est prévue pour 2 personnes maximum. Les enfants de moins de 5 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour la consultation de la tablette jeunesse.

La durée de consultation des tablettes peut être limitée en cas d'affluence.

L'accès à Internet sur les tablettes est soumis aux mêmes règles que sur les postes multimédia. Pour se connecter à Internet, l'utilisateur devra s'authentifier par le biais du réseau Wifi de la médiathèque.

## **1.3 Liseuses**

Le service de prêt des liseuses est réservé aux adhérents du Réseau des médiathèques et bibliothèques de la CCRN, ayant un abonnement à jour.

Les liseuses permettent la lecture de textes préalablement téléchargés.

Les usagers sont tenus de respecter les consignes d'utilisation de la liseuse (Cf manuel d'utilisation de la liseuse)

## **1.4 Netbooks**

Le prêt de netbooks est libre et gratuit, uniquement dans l'enceinte des médiathèques de Nozay et Saffré, et sans réservation préalable.

Le netbook est enregistré sur la carte emprunteur de l'abonné, sous réserve que son abonnement soit à jour. Le netbook est prêté en échange d'une pièce d'identité valide pour un non abonné.

L'accès à Internet sur les netbooks est soumis aux mêmes règles que sur les postes multimédia. Pour se connecter à Internet, l'utilisateur devra s'authentifier par le biais du réseau Wifi de la médiathèque.

# **2. Conditions d'utilisation des terminaux**

## **2.1 Responsabilité de la CCRN**

L'utilisateur reconnaît que les aléas de l'accès au réseau Internet ne permettent pas de fournir de garantie quant à la permanence et au maintien de ses performances. En conséquence, le réseau des médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes de la région de Nozay ne pourra être tenu pour responsable de la destruction accidentelle de données et de fichiers de toute nature.

L'utilisateur est informé que :

- un contrôle peut être effectué pour la vérification des sites consultés,
- conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et à la loi n°2009-1311 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, dite HADOPI 2, la Communauté de communes de la région de Nozay est tenue de conserver les données concernant les connexions effectuées par les usagers et de les communiquer sur demande aux autorités compétentes. Les données techniques ou données de trafic qui sont effectuées via le Wifi (tablette et netbooks) sont conservées pendant un an par un prestataire extérieur,
- l'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux,
- le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

L'utilisateur aura la possibilité, en respectant les droits d'auteur d'imprimer des données provenant d'Internet. Les médiathèques et bibliothèques ne sont pas responsables des erreurs de manipulation de l'utilisateur lors de ses impressions à partir des postes multimédia (pertes de données, pages blanches ...).

Le réseau des médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes de la région de Nozay ne peut être tenu pour responsable des contenus produits sur les terminaux, ainsi que des sites Internet visités.

## **2.2 Responsabilité de l'utilisateur**

La responsabilité de l'utilisateur est engagée vis-à-vis du matériel qu'il utilise. La dégradation, perte ou vol d'une partie du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal, une procédure de facturation sera mise en place avec un règlement à l'ordre du Trésor Public pour le montant correspondant à la valeur de remplacement à neuf du matériel.

Le matériel est mis à disposition en bon état de fonctionnement (logiciels et matériel). Toutefois, au moment de la consultation sur place ou du prêt, l'utilisateur devra s'assurer de ce bon fonctionnement et signaler au personnel toute anomalie (casse, rayure, non allumage...). Les tablettes et liseuses sont fragiles et à manipuler avec précaution.

L'utilisateur ne peut installer ses propres logiciels ou modifier la configuration des postes de consultation. L'utilisateur s'engage donc à n'utiliser que les logiciels mis à sa disposition.

L'utilisation de clés USB pour la consultation ou la modification de fichiers (traitement de texte, tableur, pdf...), ainsi que pour le téléchargement de données est autorisée.

La consultation des sites est libre dans la limite de la législation qui interdit la création et la consultation de sites pornographiques, violents, xénophobes ou allant à l'encontre des droits de l'homme et de l'enfant.

L'utilisation d'Internet au sein des bibliothèques doit être conforme à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit d'auteur. Aucun téléchargement illégal de musique ou de film n'est admis.

Les transactions à caractère commercial ne sont pas autorisées.

La confidentialité et la fiabilité des informations sur Internet n'étant pas assurées, la navigation se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal. L'envoi de toute information nominative se fait sous la responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal. Après chaque utilisation, l'utilisateur veillera à effacer ses fichiers et informations personnelles.

Il est fortement recommandé aux mineurs de ne jamais laisser sur Internet des informations à caractère nominatif ou personnel : nom, âge, adresse.

Sur les sites nécessitant une identification (par identifiant, nom d'utilisateur, n° de compte, login et mot de passe), l'utilisateur doit impérativement se déconnecter avant de quitter le site ou de fermer le navigateur pour éviter qu'une personne puisse se connecter avec les identifiants et le compte de l'utilisateur précédent.

Toute infraction à ces règles peut entraîner une interdiction temporaire ou définitive de l'accès à la médiathèque ou à la bibliothèque.

### **3. Wifi et matériel personnel**

Les médiathèques de Nozay et Safré sont équipées d'accès Wifi permettant l'usage d'un terminal mobile. L'usage d'un terminal mobile ne doit pas occasionner de gêne ni de danger pour les autres usagers.

La sécurité informatique du matériel personnel est sous l'entière responsabilité de son propriétaire qui doit s'assurer que son matériel est équipé de pare-feu et d'antivirus activés et mis à jour.

#### **3.1 Connexion à Internet**

Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la bonne configuration de son équipement (carte Wifi, logiciels, navigateur), afin de se connecter à un réseau sans fil. Les médiathèques ne seront en aucun cas responsables dudit équipement choisi sous la responsabilité de l'utilisateur.

L'accès au réseau de l'établissement s'effectue par l'intermédiaire d'un portail captif d'authentification, qui permet d'enregistrer les informations d'ordre légal et ainsi de respecter la législation en matière de communications électroniques.

Pour sa première connexion, l'utilisateur doit allumer la carte Wi-Fi de son terminal (ordinateur, tablette, smartphone...) et sélectionner le réseau de l'établissement. Une fois connecté, il est alors automatiquement redirigé sur le portail captif d'authentification.

#### **3.2 Conditions d'utilisation**

L'utilisateur est informé que :

- un contrôle peut être effectué pour la vérification des sites consultés,
- conformément à la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et à la loi n°2009-1311 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet, dite HADOPI 2, la Communauté de communes de la région de Nozay est tenue de

conserver les données concernant les connexions effectuées par les usagers et de les communiquer sur demande aux autorités compétentes. Les données techniques ou données de trafic qui sont effectuées via le Wifi (tablette et netbooks) sont conservées pendant un an par un prestataire extérieur,

La consultation des sites est libre dans la limite de la législation qui interdit la création et la consultation de sites pornographiques, violents, xénophobes ou allant à l'encontre des droits de l'homme et de l'enfant.

L'utilisation d'Internet au sein des bibliothèques doit être conforme à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit d'auteur. Aucun téléchargement illégal de musique ou de film n'est admis.

### **3.3 Responsabilité**

L'utilisateur est seul responsable de la sécurité et de la protection de son équipement.

Le personnel des médiathèques n'est pas habilité à intervenir sur les équipements personnels (ordinateurs, tablettes...) des usagers.

L'utilisateur reconnaît que les aléas de l'accès au réseau Internet ne permettent pas de fournir de garantie quant à la permanence et au maintien de ses performances. En conséquence, le réseau des médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes de la région de Nozay ne pourra être tenu pour responsable de la destruction accidentelle de données et de fichiers de toute nature.

Les médiathèques ne sont pas responsables des erreurs de manipulation de l'utilisateur lors de ses impressions à partir de ses équipements personnels (pertes de données, pages blanches ...).

L'utilisation d'Internet par les mineurs se fait sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Le réseau des médiathèques et bibliothèques de la Communauté de communes de la région de Nozay ne peut être tenu pour responsable des contenus produits sur les terminaux, ainsi que des sites Internet visités.

Toute infraction à ces règles peut entraîner une interdiction temporaire ou définitive de l'accès à la médiathèque ou à la bibliothèque.

## **4. Services à distance**

### **4.1 Catalogue du réseau des médiathèques et bibliothèques**

La consultation du catalogue, du compte de l'abonné, de l'actualité du réseau, des animations est accessible sur place et à distance sur le portail internet du réseau des médiathèques et bibliothèques, 24h/24h.

Après identification au moyen du numéro de carte et d'un mot de passe (à la 1<sup>ère</sup> connexion année de naissance de l'abonné, puis possibilité de changer le mot de passe), les usagers peuvent

consulter leur compte, effectuer des réservations, prolonger leur prêt (sous condition, cf. art. 9 du règlement intérieur), effectuer des suggestions d'achat.

#### **4.2 Ressources numériques de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique**

Le portail des ressources numériques de la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique donne accès à des milliers de ressources en ligne : presse, cinéma, autoformation....

Pour pouvoir bénéficier de ce service gratuit, il suffit de se rendre dans l'une des médiathèques ou bibliothèques du réseau, d'avoir un abonnement à jour et de demander une carte d'accès au portail. Cette carte contient les identifiants nécessaires pour créer un compte sur le portail numérique de la BDLA.

Une fois activé, le service est valable 1 an. Pour en bénéficier à nouveau, il suffit d'être à jour de son abonnement et de demander une nouvelle carte d'accès.

#### **4.3 SITOthèque**

Le réseau des bibliothèques intercommunales a mis en place une sitotheque, c'est-à-dire une sélection de ressources Internet, dans lesquelles les usagers peuvent venir puiser des informations, et qui se présente sous la forme d'un univers Netvibes.